Image not found or type unknown

mise a pied dans la fonction publique hospitaliere

Par **sabarno**, le **08/06/2010** à **16:20**

bonjour,

en janvier 2009 j'ai été sanctionné par mon employeur dans la fonction publique hospitaliere,j'ai eu une mise à pied de 6 mois.
aujourd'hui j'apprend que j'aurai eu le droit de toucher une allocation chomage ou meme de travailler,pourtant mon employeur m'avait interdit formellement de travailler dans le privé pendant ma mise à pied et bien sur avait oublier de me dire que j'avais le droit au chomage.est ce que aujourd'hui je peux demander les arrièrés de chomage a mon employeur ou es ce trop tard?
merci de me répondre
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés